

Ministry of Education
Financial Accountability &
Data Analysis Branch

900 Bay Street
24th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de la responsabilité
financière et de l'analyse des
données

900, rue Bay
24^e étage, Édifice Mowat
Toronto, ON M7A 1L2



2018 : EYCC14

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Gestionnaires des services aux enfants, GSMR et CADSS
Dirigeants financiers des services de garde, GSMR et CADSS

EXPÉDITEUR :

Maxx-Phillippe Hollott
Directeur intérimaire
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des
données

DATE :

19 octobre 2018

OBJET :

**Prévisions budgétaires révisées de 2018 pour les services de
garde d'enfants**

Cette note de service offre de l'information aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) pour qu'ils puissent remplir leurs prévisions budgétaires révisées de 2018 pour les services de garde d'enfants. La date d'échéance pour soumettre vos prévisions budgétaires révisées est le **16 novembre 2018**.

Ces renseignements portent sur les sujets suivants :

- Instructions pour se procurer et soumettre les formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2018
- Documents à faire parvenir au ministère
- Politique sur la production tardive de rapports
- Résumé des modifications sur la garde d'enfants apportés aux formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2018 (Annexe A)

Instructions pour se procurer et soumettre les formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2018

Vous trouverez les formulaires des prévisions budgétaires révisées dans le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#). Sous l'en-tête Rapport au ministère

situé dans la partie en haut à gauche de la page d'accueil, sélectionnez le lien « SIFE 2.0 », puis entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder au SIFE 2.0. Veuillez utiliser l'application « **M2018RES** » pour consigner les renseignements relatifs aux services de garde d'enfants. Veuillez consulter les *Instructions pour remplir la soumission des prévisions budgétaires révisées de 2018 – GSMR et CADSS* qui sont jointes à cette note de service.

La soumission des GSMR et des CADSS relatif aux services de garde d'enfant doit passer au statut « actif » d'ici le **16 novembre 2018**.

Documents à faire parvenir au ministère

Les GSMR et les CADSS doivent faire parvenir une copie numérisée des parties suivantes de leur soumission **active** des prévisions budgétaires révisées de 2018.

- Certificat de la page couverture;
- Tableau 2.3 – Dépenses brutes rajustées;
- Tableau 2.3A – Dépenses brutes ajustées – Plan d'expansion;
- Tableau 2.3B – Dépenses brutes ajustées – AGJE;
- Tableau 3.1 – Résumé de la subvention;
- Tableau 3.1A – Résumé de la subvention – Plan d'expansion; et
- Tableau 3.1B – Résumé de la subvention – AGJE;

Les CADSS doivent également joindre les documents suivants afin de justifier le remboursement aux Territoires non érigés en municipalités (TNEM). Veuillez noter que cette exigence ne s'applique pas aux GSMR. Les CADSS doivent soumettre les documents suivants par voie électronique:

- le budget de 2018 du CADSS approuvé (ne s'applique pas aux GSMR);
- la répartition des taxes de 2018 (ne s'applique pas aux GSMR).

Veuillez faire parvenir tous les documents à :

childcarefunding@ontario.ca

Politique sur la production tardive de rapports

Si le ministère n'a pas reçu les prévisions budgétaires révisées plus de 30 jours après la date d'échéance du 16 novembre 2018, les GSMR et les CADSS feront l'objet d'une rétention de fonds qui réduira leur paiement mensuel, conformément à l'annexe F de l'entente des services de garde d'enfants de 2018.

À la présentation des prévisions budgétaires révisées, le ministère reprendra les paiements mensuels normaux et inclura dans le paiement mensuel le montant qui a été retenu.

Si vous avez de bonnes raisons de ne pas pouvoir soumettre vos prévisions budgétaires révisées ou si vous avez des questions concernant la soumission ou le rapport financier d'ici le 16

novembre 2018, veuillez informer votre analyste financier. Vous trouverez la liste des analystes financiers sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financière](#).

Sincères salutations,

Original signé par :

Maxx-Phillippe Hollott
Directeur intérimaire
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Pièces jointes :

- Instructions pour remplir les prévisions budgétaires révisées de 2018 – GSMR et CADSS (services de garde d'enfants)

c.c. :

- Jill Dubrick, Directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Katie Anderson, Chef intérimaire, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Cheryl Chung, Chef intérimaire, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données
- Conseillères pour la petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Annexe A

Résumé des modifications sur la garde d'enfants apportées aux formulaires de prévisions budgétaires révisées de 2018

Tableau 1.1A – Objectifs des services contractuels – Plan d’expansion	
Onglet Données sur les services	<p>Le nombre mensuel moyen d’enfants ayant reçu des services n'a plus besoin d’être déclaré par catégorie de revenu au cycle des prévisions budgétaires révisées.</p> <p>Veuillez noter que les places subventionnées par catégorie de revenu doivent être déclarées dans le cycle des états financiers de 2018.</p>
	<p>Les enfants déclarés sur cet onglet doivent inclure ceux qui ont reçu des services en utilisant le financement continu de la première année du plan d’expansion (de janvier à décembre) et le financement de la deuxième année du plan d’expansion (de septembre à décembre).</p> <p>Rappel : Spécifiquement pour la deuxième année du plan d’expansion, lorsque le <i>nombre mensuel d’enfants ayant reçu des services pour les places subventionnées</i> est déclaré, puisque l’allocation a été calculée au prorata de 4 mois (de septembre à décembre), le nombre mensuel d’enfants ayant reçu des services doit être aussi calculé sur une moyenne de 4 mois.</p>

Tableau 1.1B – Objectifs des services contractuels – Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)	
Onglet Données sur les services	<p>Le nombre mensuel moyen d’enfants ayant reçu des services n'a plus besoin d’être déclaré par catégorie de revenu au cycle des prévisions budgétaires révisées.</p> <p>Veuillez noter que les places subventionnées par catégorie de revenu doivent être déclarées dans le cycle des états financiers de 2018.</p>

Tableau 1.2 – Autres objectifs des services – Financement général	
Onglet Nombre d’ÉTP	Le nombre d’ÉTP n'est plus une exigence de production de rapports pour le fonctionnement général
Onglet Autres objectifs	<p>Le nombre d'autres objectifs n'est plus une exigence de production de rapports pour les catégories suivantes au cycle des prévisions budgétaires révisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement général • Transformation • Réparations et entretien • Petits réseaux de distribution d’eau • Matériel et équipement de jeu

Veuillez noter que la production de rapports pour les éléments mentionnés au-dessus sera requise dans le cadre du cycle des états financiers de 2018.

Tableau 1.2A – Autres objectifs des services – Plan d’expansion

Onglet Autres objectifs des services	<p>Le nombre d'enfants ayant reçu des services pour le plan d'expansion n'a plus besoin d'être déclaré par groupe d'âge.</p> <p>Le nombre d'enfants ayant reçu des services n'a plus besoin d'être déclaré par catégorie de revenu au cycle des prévisions budgétaires révisées.</p>
Onglet Autres objectifs des services	<p>La réduction moyenne en pourcentage des frais de garde d'enfants entraînant une augmentation de l'abordabilité n'est plus une exigence de production de rapports.</p>

Tableau 1.2B – Autres objectifs des services – Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)

Onglet Autres objectifs des services	<p>Le nombre d'enfants ayant reçu des services pour l'AGJE n'a plus besoin d'être déclaré par groupe d'âge.</p> <p>Le nombre d'enfants ayant reçu des services n'a plus besoin d'être déclaré par catégorie de revenu au cycle des prévisions budgétaires révisées.</p>
Onglet Autres objectifs des services	<p>La réduction moyenne en pourcentage des frais de garde d'enfants entraînant une augmentation de l'abordabilité n'est plus une exigence de production de rapports.</p>

Tableau 1.3 – Projets d’immobilisations communautaires

NOUVEAUTÉ Onglet Projets de Cheminer ensemble	<p>Le ministère inscrira automatiquement le nom et le type du projet pour chaque projet de Cheminer ensemble conformément au formulaire de demande approuvé.</p> <p>Les renseignements suivants pour chaque projet de Cheminer ensemble doivent être saisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacement du projet, nom du titulaire de permis/centre ON y va, capacité actuelle par groupe d'âge, capacité proposée par groupe d'âge, date prévue du début de la construction, et date prévue de la fin des travaux
--	---

Tableau 1.4 – Dépenses de l’année précédente

Onglets Résumé par groupe d’âge et Détails	<p>L’onglet Résumé par groupe d’âge et l’onglet Détails ont été regroupés en un seul onglet.</p>
--	--

	Le tableau fournit les dépenses brutes rajustées de 2017 ventilées par groupe d'âge et catégorie de dépenses. Il comprend également les dépenses des GSMR et des CADSS financées par la surcontribution municipale afin de calculer les dépenses, déduction faite des surcontributions municipales par groupe d'âge.
--	--

Tableau 2.1 – Personnel (Prestation directe de services)	
---	--

Tableau supprimé	Ce tableau a été supprimé. La production de rapports sur le personnel sur la prestation directe de services n'est plus une exigence de production de rapports.
------------------	--

Tableau 2.2 - Personnel (Administration du programme de garde d'enfants)	
---	--

Onglets Heures travaillées et Total	Le personnel pour l'administration du programme de garde d'enfants n'a plus besoin d'être reporté dans le cycle des prévisions budgétaires révisées. Veuillez noter que le personnel pour l'administration du programme de garde d'enfants doit être déclaré au cycle des états financiers de 2018.
-------------------------------------	--

Tableau 2.3 – Dépenses brutes ajustées – Financement général	
---	--

NOUVEAUTÉ Onglet par lieu de service	Cet onglet nécessite la saisie des dépenses brutes ajustées pour les programmes de garde d'enfants par lieu de service (soit : en centre, en milieu familial, autre lieu de service) Les fonds au titre des agences pour les services de garde d'enfants en milieu familial agréés qui ne sont pas utilisés pour ce type de service de garde seront recouverts par le ministère dans le cadre du recouvrement global pour l'allocation générale.
Onglet Par groupe d'âge	Les catégories de groupes d'âge ont été réduites à quatre groupes : <ul style="list-style-type: none"> • Poupon jusqu'à préscolaire • Jardin d'enfants • Âge scolaire • Groupe d'âge non précisé
Onglet Par priorité	Les catégories de dépenses suivantes ont été supprimées : <ul style="list-style-type: none"> • Divers • Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille – Planification des investissements

Tableau 2.3A – Dépenses brutes ajustées – Plan d'expansion	
---	--

NOUVEAUTÉ Onglet par lieu de service	Cet onglet nécessite la saisie des dépenses brutes ajustées du plan d'expansion pour les programmes de garde d'enfants par lieu de service (soit : en centre, en milieu familial, autre lieu de service).
Onglet Par	Les catégories de groupes d'âge ont été réduites à deux groupes :

groupe d'âge	<ul style="list-style-type: none"> • Poupon jusqu'à préscolaire • Groupe d'âge non précisé
Onglet Par priorité	Cet onglet a été supprimé. La production de rapports n'est plus nécessaire par priorité.

Tableau 2.3B – Dépenses brutes ajustées – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)	
NOUVEAUTÉ Onglet par lieu de service	Cet onglet nécessite la saisie des dépenses brutes ajustées de l'AGJE pour les programmes de garde d'enfants par lieu de service (soit : en centre, en milieu familial, autre lieu de service).
Onglet Par groupe d'âge	<p>Les catégories de groupes d'âge ont été réduites à quatre groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poupon jusqu'à préscolaire • Jardin d'enfants • Âge scolaire • Groupe d'âge non précisé
Onglet Par priorité	Cet onglet a été supprimé. La production de rapports n'est plus nécessaire par priorité.

Tableau 2.6 – Divers	
Tableau supprimé	<p>Ce tableau a été supprimé.</p> <p>La catégorie Divers ne sera plus disponible pour les dépenses qui étaient précédemment dans la catégorie des dépenses liées aux besoins du système.</p>

Tableau 3.0 – Allocation pour la garde d'enfants et l'augmentation salariale	
MIS À JOUR Information sur l'allocation	<p>L'information sur l'allocation qui suit a été ajoutée à ce tableau afin de tenir compte des nouvelles initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de base pour les agences de services de garde en milieu familial • Soutien à la stabilisation des frais • Cheminer ensemble – Fonctionnement • Cheminer ensemble – Immobilisation • Plan d'expansion 1re année • AGJE <p>Une colonne a également été ajoutée à ce tableau pour la 2^e année du plan d'expansion.</p>

Tableau 3.1 – Subvention – Financement général	
Onglet Subvention	Les renseignements suivants sur la subvention ont été ajoutés à ce tableau afin de tenir compte des nouvelles initiatives :

	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement pour la sous-consommation des agences de services de garde d'enfants en milieu familial • Soutien à la stabilisation des frais • Cheminer ensemble – Fonctionnement • Cheminer ensemble – Immobilisation
--	--

Tableau 3.1A – Subvention – Plan d'expansion	
NOUVEAUTÉ Onglet Montants reportés de l'année précédente	Un nouvel onglet a été ajouté pour que les GSMR et les CADSS saisissent les données afin de tenir compte des montants reportés de l'année précédente pour le plan d'expansion.
Onglet Montants reportés supprimé	L'onglet Montants reportés a été supprimé puisque l'allocation pour le plan d'expansion ne peut pas être reportée de 2018 à 2019.

Tableau 3.1B – Subvention – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)	
NOUVEAUTÉ Onglet Montants reportés de l'année précédente	Un nouvel onglet a été ajouté pour que les GSMR et les CADSS saisissent les données afin de tenir compte des montants reportés de l'année précédente pour l'AGJE.

Le tableau 4.2 – Frais quotidiens	
Tableau supprimé	Ce tableau a été supprimé. La déclaration des frais quotidiens pour les centres de garde et les services de garde en milieu familial n'est plus une exigence de production de rapports.

Tableau 4.3 – Allocation pour l'augmentation salariale	
Onglet Garderies et visiteurs en résidence privée	La subvention supplémentaire est désormais calculée automatiquement.
Onglet Fournisseurs en services de garde d'enfants en milieu familial	La subvention supplémentaire est désormais calculée automatiquement.
Onglet Positions non admissible supprimé	Cet onglet a été supprimé. La déclaration des positions non admissibles n'est plus une exigence de production de rapports.
Onglet Sommaire de l'allocation pour l'augmentation	La ligne pour le nombre des agences pour les garderies a été supprimée puisque ce n'est plus une exigence de production de rapports.

salariale	
-----------	--

NOUVEAUTÉ Tableau 4.4 – Soutien à la stabilisation des frais	
Un nouveau tableau pour le soutien à la stabilisation des frais a été ajouté.	
Onglet Données sur les services	<p>Les nouvelles données sur les services pour le soutien à la stabilisation des frais comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés recevant le financement du soutien à la stabilisation des frais • Nombre de centres recevant le financement au titre du soutien à la stabilisation des frais • Pourcentage moyen d'évitement de l'augmentation des frais
Onglet Dépenses	<p>Nouvelles exigences de production de rapports sur les dépenses pour le soutien à la stabilisation des frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Total des dépenses brutes rajustées excluant les dépenses d'administration • Total des dépenses d'administration maximales admissibles

NOUVEAUTÉ Tableau 4.5 – Cheminer ensemble	
Un nouveau tableau pour les projets de Cheminer ensemble a été ajouté.	
Onglet Données sur les services	<p>Les nouvelles données sur les projets de Cheminer ensemble comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants ayant reçu des services • Nombre mensuel moyen d'enfants ayant reçu des services –Places subventionnées par groupe d'âge
Onglet Dépenses	<p>Le ministère inscrira automatiquement le nom, le type et l'allocation (fonctionnement) pour chaque projet conformément au formulaire de demande approuvé.</p> <p>Les renseignements suivants pour chaque projet de Cheminer ensemble doivent être saisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de fonctionnement rajusté – Unique • Dépenses de fonctionnement ajusté – Continu • Total des dépenses d'administration rajustées • Dépenses ajustées des immobilisations en milieu communautaires

Rapport sur les écarts
<p>Il n'y a aucune exigence de production de rapports sur les écarts pour le cycle des prévisions budgétaires révisées.</p> <p>Veuillez noter que le rapport sur les écarts doit être déclaré au cycle sur les états financiers de 2018.</p>